



Mise en œuvre des motions, des postulats, des déclarations de planification et des charges imposées 2024

Direction de la sécurité DSE

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Date de la séance du CE : 7 janvier 2025
N° d'affaire : 2023.STA.1539
Direction : Chancellerie d'État
Classification : Non classifié

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Propositions de classement	3
3	Demandes de prolongation de délai	4
4	Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande	4
5	Déclarations de planification.....	5
6	Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit	9

1. Introduction

Dans le présent document, le Conseil-exécutif informe le Grand Conseil sur l'état d'avancement du traitement et de l'exécution des interventions parlementaires conformément à l'article 70 de la loi sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21). Le rapport concerne toutes les motions et tous les postulats adoptés par le Grand Conseil. Le jour de référence est le 31 décembre 2024. Le cas échéant, le Conseil-exécutif adresse également ses demandes de prolongation de délai ainsi que ses propositions de classement au Grand Conseil (art. 70, al. 1 et 3 LGC). Enfin, le Conseil-exécutif rend compte de la mise en œuvre des déclarations de planification (art. 53 LGC) ainsi que des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit.

2. Propositions de classement

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats que le Conseil-exécutif propose de classer. L'état de traitement permet de motiver la proposition.

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la proposition de classement
264-2020 M	Grabner (La Neuveville, UDC) du 29.10.2020 Pour une baisse des émoluments de l'OCRN	17.03.2022	31.12.2024	L'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) examine ses émoluments à l'interne une fois par an et analyse la structure de ses coûts. La dernière analyse a été effectuée en 2024 et a donné lieu à la réduction de trois tarifs d'émoluments. L'examen annuel des émoluments fait partie des processus standards et sera reconduit en 2025.
138-2021 M	Schneider (Biel/Bienne, UDC) du 15.06.2021 Émoluments réduits lors de la première acquisition d'un permis de conduire	17.03.2022	31.12.2024	Cette motion a valeur de directive. L'OCRN a examiné l'ensemble du processus : les émoluments des différentes prestations ont été analysés dans le cadre de l'examen ordinaire des émoluments. Au 1 ^{er} janvier 2026, les émoluments perçus pour le traitement de la demande d'octroi d'un permis d'élève et pour l'établissement du permis de conduire à l'essai seront abaissés respectivement à 30 et à 40 francs. Ainsi, les coûts totaux induits par la première acquisition d'un permis de conduire seront inférieurs à la moyenne suisse. L'OCRN a étudié une solution forfaitaire pour la première acquisition d'un permis de conduire. Il l'a toutefois rejetée pour des raisons économiques.
115-2023 M	PS-JS (Stampfli, Wabern) du 05.06.2023 L'Euro féminin 2025 : l'occasion rêvée pour promouvoir le football féminin	05.03.2024	31.12.2026	Dans le sillage de l'Euro féminin de football 2025, le canton de Berne entend promouvoir le football féminin et, plus généralement, le sport et l'activité physique. Les grandes manifestations de ce genre offrent en effet la chance (et suscitent l'attente) de laisser derrière elles un héritage. Aussi le Conseil-exécutif s'est-il déclaré favorable à différentes mesures qui déploieront leurs effets bien au-delà de la manifestation. À la session d'été 2024, le Grand Conseil a approuvé le crédit « Euro féminin de l'UEFA 2025 en Suisse ; héritage et mesures de pérennisation (<i>legacy</i>) » (1,17 million de francs).
177-2022 M	UDC (Müller, Orvin) du 05.09.2022 Garantir une planification des coupures de courant consolidée et coordonnée avec les communes	29.11.2022 Vote point par point Point 1 : adoption et classement Point 2 : adoption Point 3 : adoption	31.12.2024	Point 2 : À la fin septembre 2024, 212 points de rencontre d'urgence (PRU) étaient équipés et opérationnels. Ainsi, le projet visant à définir les emplacements des PRU et à les équiper s'est achevé en 2024. Les PRU sont passés en phase opérationnelle et ont été remis aux communes. Dans le courant de l'année 2024, l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires a élaboré un plan de fonctionnement pour les PRU, sur lequel les communes peuvent fonder leurs planifications de détail (publication début 2025, selon toute prévision). Ce plan règle les grandes questions opérationnelles au niveau cantonal. Des exercices coordonnés sont prévus pour tous les PRU (par arrondissement administratif) à partir de 2025 au plus tôt. Point 3 : La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) a informé activement les institutions de soins (hôpitaux répertoriés et établissements médico-sociaux) des éventuelles répercussions d'un contingentement ou d'une interruption de l'électricité. Elle a mené un sondage en 2023 afin de les sensibiliser à cet égard. Elle a en outre diffusé un bulletin d'information sur le sujet (lien) et publié des informations sur son site Internet (lien). En collaboration avec Curaviva BE et Artisat, la DSSI a évalué l'opportunité de mesures supplémentaires, telles que des ateliers. Elle est arrivée à la conclusion qu'il n'y a pas de besoin en ce sens à l'heure actuelle.
080-2024 P	Plan d'action contre l'antisémitisme	Vote point par point Points 1 et 2 : adoption et classement	31.12.2026	Le 12 novembre 2024, la DSE a lancé avec la Direction de l'instruction publique et de la culture l'initiative gouvernementale « Ensemble contre la haine » lors d'une conférence de presse. À cette occasion, elle a présenté les nouvelles mesures de prévention de la Police cantonale et les offres de soutien complémentaires destinées aux

		Point 3 : adoption		écoles. Cette initiative est le fruit de la collaboration de plus de 30 communautés religieuses, organisations indépendantes, autorités, institutions de formation et autres partenaires. Avec le Conseil-exécutif, les représentantes et représentants des communautés religieuses se sont clairement exprimés contre la haine et pour une coexistence pacifique et respectueuse. Ces engagements ont été publiés et diffusés sous forme de messages vidéo.
--	--	--------------------	--	--

3. Demandes de prolongation de délai

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats dont le délai d'exécution va échoir ou est échu (cf. colonne délai d'exécution) et pour lesquels le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai. L'état de traitement permet de motiver la demande (P1 : demande de prolongation d'un an / P2 : demande de prolongation de deux ans).

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)					
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement Motivation de la demande de prolongation de délai	Proposition P1 / P2
027-2022 M	Grogg-Meyer (Bützberg, PEV) du 07.03.2022 Mise à disposition d'un financement approprié pour les services d'aide aux victimes de violence indépendants de l'État	07.09.2022	31.12.2024	La motion a été adoptée sous forme de postulat à la session d'automne 2022. En 2023, le Service de lutte contre la violence domestique a pu intensifier le travail avec les personnes exerçant des violences grâce à la création d'un poste supplémentaire. La nouvelle responsable des programmes de prévention de la violence et des consultations en matière de violence a pris ses fonctions début 2024. En automne 2024, de nouveaux conseillers en matière de violence sont venus agrandir le pool. Les effets des mesures déployées se feront sentir dans le courant des mois à venir. Étant donné qu'ils ont une incidence sur l'examen à réaliser, le Conseil-exécutif demande une prolongation de délai d'un an.	P1

4. Motions et postulats ne faisant l'objet d'aucune proposition ni demande

Le tableau ci-après fait état de toutes les motions et de tous les postulats ne faisant l'objet ni d'une proposition de classement ni d'une demande de prolongation de délai. Des informations sont fournies au sujet de l'état de traitement.

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)				
N° et type d'intervention	Auteur-e (domicile, parti) Titre	Date d'adoption Décision du GC	Délai d'exécution	État d'avancement du traitement
141-2022 M	Freudiger (Langenthal, UDC) du 15.06.2022 Pour un système de taxis moderne et non bureaucratique	08.03.2023	31.12.2025	La mise en œuvre de la motion requiert une réglementation formelle dans la loi. Les travaux en ce sens sont menés par la DSE.
224-2023 M	Baumann (Münsingen, UDF) du 16.10.2023 Abus de pouvoir d'un groupe média : il faut protéger le personnel cantonal !	05.03.2024	31.12.2026	Le Conseil-exécutif travaille à l'élaboration d'un rapport abordant les points soulevés par la motion.
057-2024 M	Encourager la conception d'installations sportives d'importance cantonale et créer les bases pour le financement de leur exploitation	05.12.2024 Vote point par point Point 1 : adoption Points 2 et 3 : adoption sous forme de postulat Point 4 : adoption	31.12.2026	La DSE entreprend les travaux requis.

5. Déclarations de planification

Le tableau ci-après renseigne sur l'état de mise en œuvre des déclarations de planification (statut : en cours / liquidé).

En présence de plusieurs déclarations de planification portant le même titre (même affaire), remplir la colonne (point X) et laisser le titre et la date vides.

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)					
Titre	Date	Déclaration	Brève description	État de traitement	Statut
Stratégie sportive du canton de Berne	27.03.2018	1	Les mesures relevant de « Formation et sport » sont prioritaires dans la mise en œuvre de la stratégie sportive.	Dans la mesure du possible, le Conseil-exécutif est disposé à traiter prioritairement les mesures relevant du domaine « Formation et sport » lors de la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne. Il estime cependant que cette dernière doit être aussi globale que possible afin de déployer ses effets sur la population du canton de Berne. De ce fait, il prévoit de donner la priorité aux mesures, toutes catégories confondues, qui peuvent être réalisées facilement à partir de possibilités déjà données.	En cours
		2	Un plan cantonal des installations sportives doit être élaboré.	La mise en œuvre progressive de la loi cantonale du 7 décembre 2021 sur l'encouragement du sport (LCESp ; RSB 437.11) a permis de créer un nouveau service cantonal spécialisé en matière d'installations sportives en 2023 au sein de la DSE. Le délégué cantonal aux installations sportives a pris ses fonctions en janvier 2024. La DSE a ainsi démarré début 2024 la planification cantonale et régionale des installations sportives, en collaboration avec d'autres Directions, les conférences régionales, les régions d'aménagement et les communes. Conjointement avec des partenaires internes et externes, le délégué cantonal aux installations sportives élabore actuellement les bases des plans directeurs régionaux des installations sportives, lesquels serviront eux-mêmes de base pour la CISIC. Cela comprend également la mise en place et l'exploitation d'une base de données recensant toutes les installations sportives du canton.	En cours
		6	Sport pour tous : le canton doit jouer un rôle de coordination essentiel. Il pose les bases pour les associations et présente les offres à disposition dans une banque de données centralisée.	Les mesures proposées dans la stratégie sportive répondent déjà à cette requête. La LCESp, adoptée pendant la session de décembre 2021 et entrée en vigueur en août 2022, contient une disposition <i>potestative</i> en ce sens. Compte tenu de la situation financière, la DSE a décidé d'attendre pour l'appliquer et de ne pas prévoir de moyens en conséquence dans le cadre de l'élaboration du budget 2025 et du plan intégré mission-financement 2026-2028. Le Conseil-exécutif examine périodiquement le degré de mise en œuvre de la stratégie sportive.	En cours
Examen des effectifs de la Police cantonale	12.06.2019	1	Les heures supplémentaires du personnel de la Police cantonale seront réduites par compensation en corrélation avec une augmentation des effectifs.	Les heures supplémentaires n'ont pas pu être réduites de manière efficace en raison des nombreux postes vacants, de la hausse croissante des tâches et de la fréquence élevée des événements. Elles se situent toujours à leur niveau initial.	En cours
		3	Le canton poussera la réflexion sur le sous-domaine cybercriminalité / cyberrisques, le cas échéant avec d'autres cantons, et clarifiera la situation, les tâches du canton ainsi que les interfaces et la délimitation des compétences avec la Confédération. Il décrira la manière de procéder et indiquera les ressources en personnel nécessaires (spécialistes de la prévention, informaticiennes et informaticiens, pédagogues, etc.).	Les vastes travaux de mise en œuvre sont en cours.	En cours
		4	Les conditions d'engagement des collaboratrices et collaborateurs au bénéfice d'une formation de policière ou de policier seront aménagées de façon à ce que la Police cantonale bernoise ne soit pas désavantagée par rapport aux corps de police de cantons limitrophes lorsqu'elle recrute des policières et des policiers. À cet égard, le Conseil-exécutif tiendra compte de la situation financière et des conditions générales d'engagement du personnel cantonal.	Les travaux visant à renforcer l'attrait de l'employeur sont en cours.	En cours

		5	Une fois la première étape terminée, une évaluation aura lieu et les effectifs de la police seront examinés. Le résultat sera présenté au Grand Conseil avant le crédit pour la deuxième étape.	Au terme de la première étape, la Police cantonale évaluera la situation comme prévu dans le cadre d'un rapport afin de rendre compte des résultats.	En cours
		6	La DSE informera périodiquement la Commission de la sécurité (CSéc) de l'avancement de la mise en œuvre de la première étape.	Les informations sont communiquées à la Commission de la sécurité lors de ses séances ordinaires, la dernière communication datant du 16 septembre 2024.	En cours
		7	L'augmentation des effectifs doit être utilisée de manière ciblée pour la lutte contre la criminalité et la compensation des heures supplémentaires, et non à d'autres fins comme le renforcement des contrôles routiers et la surveillance radar.	Il n'est pas prévu d'augmenter les effectifs pour les contrôles routiers ni pour la surveillance du trafic et aucun poste n'a été pourvu dans ces domaines. L'accent est mis sur la prévention, la cybercriminalité et la présence préventive.	En cours
Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032	02.09.2019	1	Conformément à l'objectif majeur du concordat « de prévoir de concert un nombre approprié de places pour l'exécution des peines et mesures », la DSE coordonne étroitement les travaux d'étude ultérieurs avec les autres cantons concordataires. Ce faisant, le canton de Berne garantit la création de capacités dans l'exécution des peines et des mesures qui soient rentables pour le concordat et pour le canton de Berne et répondent à leurs besoins à venir.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur. La planification des besoins a été revue en lien avec le crédit d'étude pour les travaux de construction à l'Établissement pénitentiaire de Witzwil, puis confirmée dans le cadre de la planification concordataire des établissements. Le projet de rénovation intégrale de l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank a également été coordonné avec les deux concordats alémaniques, puis intégré à la planification des établissements.	En cours
		2	Au cours des clarifications sur les différentes formes d'exécution et de l'optimisation des conditions d'exécution des peines et des mesures, des précisions sur le traitement réservé aux personnes présentant un trouble cognitif devraient être apportées au sein du concordat.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		4	Le Conseil-exécutif met systématiquement en œuvre les recommandations du rapport de la Commission de gestion intitulé « Leçons tirées de la rénovation et de l'agrandissement du Foyer d'éducation de Prêles » dans les affaires de crédit concrètes relevant de l'exécution des peines et des mesures.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur. L'analyse des besoins au niveau concordataire revêt une grande importance à cet égard. La future utilisation du Foyer d'éducation de Prêles relève de la responsabilité de la DTT.	En cours
		5	Dans la mesure du possible, la Prison régionale de Bienne sera fermée rapidement.	Dans l'intervalle, la Prison régionale de Bienne a fait l'objet d'une remise en état, de sorte que son exploitation peut se poursuivre pour une durée déterminée. Elle ne pourra être fermée qu'au moment de l'ouverture de la nouvelle institution dans le Jura bernois – Seeland.	En cours
		6	En ce qui concerne les sites de Hindelbank et de Thorberg, le Conseil-exécutif étudie si le canton pourrait garantir la couverture complète des coûts et la rentabilité d'éventuelles places supplémentaires. Il informe les commissions concernées à ce sujet et indique également si des réserves de terrain peuvent être utilisées et selon quelles modalités.	Le plan d'exploitation de l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank prévoit désormais une réserve de terrain en vue d'une éventuelle extension. L'Établissement pénitentiaire de Thorberg poursuit une nouvelle vision d'exécution des peines taillée sur mesure et, dans ce cadre, n'envisage pas la création de places supplémentaires. Compte tenu de la construction d'un nouvel établissement dans le Jura bernois – Seeland, il est prévu de continuer à exploiter le site de Thorberg avec environ 100 à 130 places après sa rénovation complète.	En cours
		7	La recherche d'une solution pour la détention administrative et sa mise en œuvre sont prioritaires.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur. Étant donné que la Prison régionale de Moutier changera de canton au 1 ^{er} janvier 2026, il a été décidé de transférer les places de détention administrative dans les sections 3 et 4 de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil, ce qui donnera lieu à une réduction du nombre de places en section ouverte sur ce site. Une demande de crédit en ce sens a été approuvée par le Grand Conseil le 6 mars 2024. La réduction du nombre de places concordataires a été mise à l'ordre du jour de la conférence intergouvernementale du 27 octobre 2023, qui l'a approuvée.	En cours
		8	Dans l'hypothèse où le bâtiment annexe sur le site de Thoune n'entrerait pas en ligne de compte pour la détention administrative, une proposition permettant une exploitation rentable (nombre de places de détention et processus) devra être soumise au Grand Conseil.	L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) a décidé de mettre à disposition 36 places pour la détention administrative dans l'Établissement pénitentiaire de Witzwil. Cette solution est possible grâce à la réaffectation des sections 3 et 4. L'option de créer ces places dans une annexe sur le site de Thoune n'est plus envisagée.	Liquidé

		9	En ce qui concerne la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire et d'une nouvelle prison régionale à Bienne / dans le Seeland, il convient d'étudier le site de Prêles, de le faire figurer parmi les options et de présenter les informations au Grand Conseil.	Par ACE 174/2022, le Conseil-exécutif a choisi le site de Witzwil pour la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire et d'une nouvelle prison pour la région Bienne/Seeland.	Liquidé
		10	Dans les nouveaux bâtiments, il convient de s'assurer qu'une construction modulaire permette de réagir facilement à l'évolution des besoins. Les différents types de détention seront rigoureusement séparés et seuls des établissements de taille rentable seront prévus.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		11	L'application des niveaux d'aménagement sera limitée au strict nécessaire.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur.	En cours
		12	En ce qui concerne la réflexion sur l'avenir de l'Établissement pénitentiaire de Thorberg, les commissions concernées seront informées régulièrement de la progression des travaux et des éclaircissements prévus.	Cette requête est prise en compte dans le cadre de la mise en œuvre et du développement du plan directeur. La DSE assure une communication transparente à ce sujet.	En cours
Analyse de la participation du canton de Berne à l'École intercantonale de police de Hitzkirch (EIPH)	15.09.2021	2	Définir les objectifs suivants pour les négociations avec les autres concordataires pour le restant de la durée de validité du concordat : – ne pas augmenter le capital propre ; – ne pas accorder de contributions du canton de Berne pour l'assainissement de bâtiments non destinés aux activités de formation ou envisager la vente de ces bâtiments par l'école de police ; – faire réaliser par les parties au concordat une analyse des raisons de la dénonciation à titre préventif et faire élaborer des solutions pouvant être mises en œuvre avant 2035.	La Police cantonale a des échanges réguliers avec les partenaires concordataires lors des séances du conseil de l'école. Pour chacune des affaires en cours, elle rappelle que le capital propre ne doit pas être augmenté et que les investissements ne doivent être affectés qu'à des bâtiments servant à la formation. À ce jour, ces deux points ont été respectés. Toutefois, comme le canton de Berne ne dispose pas d'une majorité dans les organes de l'EIPH, il se peut que ceux-ci prennent des décisions contraires à ses intérêts. L'EIPH a examiné les raisons qui ont conduit le canton de Berne à dénoncer le concordat. Les autres cantons membres ne voient pas de nécessité de procéder à des changements. Dans ce contexte, la sortie du canton de Berne du concordat sera définitive au plus tard à la fin de l'année 2035.	En cours
		3	La DSE informe régulièrement la Commission de la sécurité de l'avancée et du contenu des négociations.	Les travaux de planification d'une nouvelle école de police propre au canton sont en cours. La Commission de la sécurité est informée en continu sur l'état d'avancement des travaux, la dernière communication datant du 8 juillet 2024.	En cours
Évaluation de la gestion de crise du canton de Berne durant la pandémie de COVID-19	03.03.2023	1	Le Conseil-exécutif prend des dispositions afin que des personnes ayant des compétences dans les travaux d'état-major puissent rapidement intervenir en cas de crise et apporter leur soutien.	Le Conseil-exécutif présentera son rapport définitif sur le sujet à la Commission de gestion (CGes) d'ici la fin de l'année 2024. Il entend encore y inclure les résultats de l'entrée dans la phase opérationnelle du projet « Business Continuity Management (BCM) de l'administration cantonale » et ceux de la délibération sur la révision de la loi cantonale du 19 mars 2014 sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi ; RSB 521.1).	En cours
		2	Le Conseil-exécutif présente d'ici fin février 2024 à la CGes un rapport sur la mise en œuvre des mandats qu'il a confiés fin août 2022 à la DSSI et à la DSE.	En collaboration avec la DSSI, la DSE a remis un rapport intermédiaire à la CGes à la fin du mois de février 2024. Le Conseil-exécutif présentera son rapport définitif sur le sujet à la CGes d'ici la fin de l'année 2024.	En cours
Planification détaillée de la modification de la forme juridique de l'Office de la circulation routière et de la navigation (renvoi assorti de charges)	05.03.2024	1	Inscrire la clause de non-concurrence pour les prestataires privés dans le projet de loi constitutive de l'établissement.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		2	Ne pas exclure d'emblée les conditions d'engagement de droit privé ; apporter des précisions à ce sujet dans le rapport.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		3	Montrer comment la loi ou la stratégie de propriétaire peut empêcher explicitement les pratiques salariales excessives chez les cadres supérieurs.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		4	Préciser dans le rapport comment inscrire explicitement dans la loi ou la stratégie de propriétaire que les excédents persistants au compte de résultats doivent être mis à profit pour abaisser les émoluments.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens

		5	Définir de façon plus détaillée dans la loi ou la stratégie de propriétaire les instruments à disposition pour l'exercice de la surveillance et du pilotage par le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ; revoir sous un angle critique les prestations (art. 7 du projet de loi constitutive de l'établissement) ainsi que la délégation de tâches (art. 8) et les participations (art. 9) et présenter dans le rapport les différents instruments prévus pour garantir que la surveillance et la haute surveillance puissent être assurées.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		6	Vérifier si la formulation assez générale de la disposition du projet de loi constitutive de l'établissement relative à la compétence de rendre des décisions (art. 6) est suffisamment détaillée, notamment quant à la possibilité de statuer formellement par voie de décision sur les émoluments facturés.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		7	Fixer dans la loi ou la stratégie de propriétaire un approvisionnement décentralisé des offres de l'ECRN et présenter dans les grandes lignes dans la planification détaillée comment l'ECRN peut garantir les investissements et l'entretien des bâtiments qu'il est appelé à reprendre.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		8	Garantir dans la loi ou la stratégie de propriétaire que les personnes concernées puissent utiliser les prestations de l'ECRN indépendamment de leur lieu de domicile dans le canton de Berne et, dans la mesure du possible, sur le site de leur choix ; garantir également si possible les examens pour les personnes intéressées ne vivant pas dans le canton.	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
		9	Présenter la stratégie de propriétaire au Grand Conseil au plus tard lors de la délibération sur le projet de loi sur l'établissement de la circulation routière et de la navigation (LECRN).	Les travaux de la planification détaillée sont suspendus jusqu'à l'adoption de la loi cantonale sur les participations.	En suspens
2022.SIDGS.500 NeVo/Rialto : projet et introduction à la Police cantonale bernoise – recommandations de la Commission de gestion	11.09.24	1	Le Conseil-exécutif en tant que collège assume de manière active la responsabilité pour le projet NeVo/Rialto jusqu'à la réalisation de l'objectif principal, à savoir l'utilisation d'un même système pour l'échange numérique de données entre la police et la Justice.	La DSE informe régulièrement le Conseil-exécutif de l'avancement du projet. La prochaine communication est prévue pour le deuxième trimestre 2025.	En cours
		2	Le Conseil-exécutif en tant que collège veille à ce que la recommandation 2 de la CGes soit intégralement prise en compte dans le rapport en réponse à la motion 228-2023 : le rapport devra en particulier présenter les mesures par lesquelles le canton entend garantir que les enseignements tirés de NeVo/Rialto seront pris en compte lors de projets à venir, notamment dans les domaines de la gestion du changement (avec implication du personnel), des formations du personnel, de la responsabilité principale d'un projet et de l'évaluation des risques avant le développement de systèmes propres.	Communication de la Direction des finances (FIN) sur l'état de traitement : « La FIN prévoit de présenter un rapport en deux parties au Conseil-exécutif et au Grand Conseil en relation avec la motion 228-2023. La première partie portera sur la gouvernance TIC et répondra ainsi à la demande de la motion ; selon toute prévision, elle sera traitée par le Conseil-exécutif au deuxième trimestre 2025, conjointement avec le reporting TIC 2024. La deuxième partie sera consacrée à la gestion du projet, conformément à la présente déclaration de planification ; elle suivra ultérieurement, dans le délai de deux ans prévu pour la mise en œuvre de la motion. » [Traduction]	En cours

6. Charges imposées dans le cadre des affaires de crédit

Le tableau suivant rend compte de l'avancement de la mise en œuvre des charges imposées dans le cadre des affaires de crédit (statut : en cours / liquidé).

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ (DSE)				
Titre	Session	Charge	État de traitement	Statut
2023.SIDKAPO.905 Police cantonale bernoise : autorisation de dépenses pour les prestations TIC de base, les applications spécialisées et la numérisation de l'administration cantonale	Hiver 2023	Le crédit est réduit de 6,6 millions de francs et ramené à 91 450 200 francs (montant net du crédit, réserve comprise selon l'ACE 900/2023). La réduction concerne les coûts totaux de la migration de Rialto vers SAP S/4HANA 2024-2026 selon la page 17 du rapport.	Le crédit a été réduit. Une demande de crédit distincte a été soumise au Grand Conseil dans le cadre de l'affaire « 2023.SIDKAPO.2530 Police cantonale bernoise ; autorisation de dépenses pour l'adaptation de l'application spécialisée Rialto au standard SAP S/4 HANA ; crédit d'objet 2024-2026 ». La charge est donc liquidée.	Liquidé
		Le Conseil-exécutif rédige d'ici à la session d'automne 2024 au plus tard un rapport à l'intention du Grand Conseil présentant le bilan des trois recommandations de la CGes relatives à l'application NeVo/Rialto (résultats et enseignements concernant le projet NeVo/Rialto, résultats et enseignements tirés du projet NeVo/Rialto valables pour d'autres projets informatiques cantonaux, prise de position sur les options examinées et les principes sous-jacents).	Voir l'affaire 2022.SIDGS.500, déclaration de planification 2 Communication de la FIN sur l'état de traitement : « La FIN prévoit de présenter un rapport en deux parties au Conseil-exécutif et au Grand Conseil en relation avec la motion 228-2023. La première partie portera sur la gouvernance TIC et répondra ainsi à la demande de la motion ; selon toute prévision, elle sera traitée par le Conseil-exécutif au deuxième trimestre 2025, conjointement avec le reporting TIC 2024. La deuxième partie sera consacrée à la gestion du projet, conformément à la présente déclaration de planification ; elle suivra ultérieurement, dans le délai de deux ans prévu pour la mise en œuvre de la motion. » [Traduction]	En cours
2023.BVD.1904 Avenir Berne romande, établissement pénitentiaire de Witzwil, Lindenhof 25-25a, travaux d'adaptation et installation d'une clôture de sécurité en vue de l'implantation de la détention administrative, crédit d'engagement pour la réalisation	Printemps 2024	Les 5,9 EPT qui sont transférés vers la réserve d'effectif de la DSE restent affectés à des tâches de l'OEJ.	Les 5,9 EPT ont été transférés dans la réserve d'effectifs de la DSE et restent affectés à des tâches de l'OEJ.	Liquidé
2023.SIDKAPO.2530 Police cantonale bernoise ; autorisation de dépenses pour l'adaptation de l'application spécialisée Rialto au standard SAP S/4 HANA ; crédit d'objet 2024-2026	Été 2024	L'affaire est approuvée au titre de crédit complémentaire (plutôt que de crédit d'objet).	Le Grand Conseil a approuvé le crédit complémentaire.	Liquidé